

**Rapport sur la Loi sur les chaînes
d'approvisionnement
(exercice financier 2024) O-I
Canada Corp.**

1. Introduction

La Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») exige que les entreprises divulguent les mesures qu'elles ont prises au cours de l'exercice financier pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants au sein de leurs opérations et de leur chaîne d'approvisionnement.

Le présent rapport décrit les activités d'O-I Canada Corp. («O-I Canada»), qui est une entité déclarante en vertu de la Loi. Le présent rapport couvre l'exercice financier d'O-I Canada du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 (la « période de déclaration »).

En tant que membre de l'organisation mondiale O-I, O-I Canada s'engage à respecter des normes élevées de conduite éthique et de conformité aux lois applicables. O-I Canada s'attend à ce que ses fournisseurs se conduisent aussi de cette façon. O-I L'engagement du Canada à l'égard d'une conduite éthique et du respect des lois comprend le respect des lois interdisant la traite de personnes, l'esclavage et le travail des enfants.

2. O-I Structure, activités et chaînes d'approvisionnement du Canada

O-I Canada est une société de la Nouvelle-Écosse. O-I Canada est une société affiliée de O-I Glass, Inc. (« O-I » ou la « Société »), une société du Delaware et l'un des principaux fabricants de contenants en verre au monde. O-I n'est pas une entité déclarante en vertu de la Loi.

O-I Canada exploite deux usines de fabrication de verre au Canada - une à Brampton, en Ontario, et une autre à Montréal, au Québec. O-I Canada compte environ 700 employés, tous situés au Canada.

O-I et ses sociétés affiliées exploitent 69 usines de fabrication de verre dans 19 pays. O-I fait concurrence dans le segment des contenants en verre du marché des emballages rigides et est le premier fabricant de contenants en verre dans la plupart des pays où il a des installations de fabrication. Les principales installations de fabrication de la Société

sont énumérées dans le formulaire 10-K de la Société, que la Société dépose auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

La Société produit des contenants en verre pour les boissons alcoolisées, y compris la bière, les boissons maltées aromatisées, les spiritueux et le vin. La Société produit également des emballages en verre pour une variété d' aliments, de boissons gazeuses, de thés, de jus et de produits pharmaceutiques. Pour en savoir plus sur le

La Société, ses activités et sa structure organisationnelle se trouvent dans le formulaire 10-K d'O-I Glass, Inc. Pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

O-I La chaîne d'approvisionnement du Canada est un processus d'affaires complexe qui englobe les flux transfrontaliers de matières, d'information et d'argent. O-I Canada gère une variété de fournisseurs qui offrent une vaste gamme de produits et de services pour ses activités. Ces fournisseurs fournissent des matières premières, de l'énergie, de la logistique, de l'emballage, de l'entretien et des réparations, services et biens d'équipement. Les principales matières premières utilisées dans les opérations de contenants de verre sont le sable, le carbonate de soude, le calcaire et le verre recyclé (calcaire). 99 pour cent des dépenses d'O-I Canada sont effectuées auprès de fournisseurs situés au Canada et aux États-Unis. Les 1 pour cent restants sont consacrés à des fournisseurs situés dans l'UE, en Amérique latine et en Asie. O-I Canada s'attend à ce que ses fournisseurs adhèrent aux mêmes normes élevées de conduite professionnelle qu'elle applique.

3. Politiques de l'entreprise et processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants

Les politiques et les processus de diligence raisonnable décrits dans cette section sont mis en œuvre à l'échelle mondiale par O-I et adoptés par O-I Canada.

Le Code mondial de conduite des affaires et d'éthique d'O-I, qui a été révisé le 13 mai 2025, s'applique aux employés d'O-I Canada, peu importe leur rôle ou leur ancienneté. Le Code de conduite stipule que l'O-I respecte diverses lois visant à protéger les droits de la personne, y compris les lois interdisant le travail des enfants, le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des personnes. Le Code de conduite prévoit ce qui suit :

Droits de la personne et loi

« O-I respecte les lois du travail de tous les pays où elle exerce ses activités. O-I Ne fait pas appel au travail des enfants, au travail forcé ou à toute forme d'esclavage moderne. Elle ne permet pas les punitions physiques ni les abus. O - Respecte la liberté des employés de se joindre ou de s'abstenir de se joindre à des associations ou organisations légalement autorisées. O-I respecte toutes les lois applicables interdisant la traite de personnes.

Les fournisseurs avec lesquels les fournisseurs avec lesquels ils ont une relation contractuelle doivent se conformer à toutes les lois applicables. Cela comprend

le respect des lois interdisant la traite des personnes, l'esclavage et le travail des enfants. »

O-I A son Code de conduite pour éduquer et responsabiliser ses employés à mener les activités d'O-I en conformité avec les lois applicables et les normes de conduite éthique de la Société. Employés qui enfreignent le Code de

Les comportements sont assujettis à des mesures disciplinaires appropriées pouvant aller jusqu'au congédiement.

O-I Le Canada s'attend à ce que les fournisseurs avec lesquels O-I Canada a une relation contractuelle se conforment à toutes les lois applicables. Cela comprend le respect des lois interdisant la traite de personnes, l'esclavage et le travail des enfants.

Les Principes directeurs pour les fournisseurs (les « Principes ») d'O-I ont été adoptés en 2019 et distribués aux fournisseurs d'O-I afin de sensibiliser les consommateurs à ces Principes. Les Principes s'appliquent aux sociétés affiliées et aux unités d'affaires d'O-I dans le monde entier, y compris O-I Canada. Les principes se trouvent en ligne à l'adresse [Supplier-Guiding-Principles-from-O-I-External-website.pdf](#).

Les Principes renforcent les attentes d'O-I selon lesquelles ses fournisseurs exerceront leurs activités en conformité avec les lois et règlements applicables et en conformité avec des normes éthiques élevées. Les Principes englobent un certain nombre de sujets différents, notamment :

- Âge minimum d'embauche
- Travail forcé
- Travail des enfants
- Traite des personnes/esclavage moderne
- Abus et harcèlement
- Discrimination
- Liberté d'association
- Heures de travail, semaine de travail et

paiement des salaires Les principes stipulent que :

- Les fournisseurs n'embaucheront personne qui n'a pas atteint l'âge légal de travailler tel que défini par la loi locale.
- Les fournisseurs n'auront pas recours au travail carcéral forcé ou involontaire.
- Les fournisseurs se conformeront à toutes les lois applicables interdisant la traite de personnes et l'esclavage moderne.

À la demande d'O-I, les fournisseurs peuvent être invités à certifier leur conformité aux Principes et à autoriser O-I et ses agents désignés (y compris les tiers) à entreprendre des activités de surveillance, y compris des inspections sur place sur préavis raisonnable.

O-I Canada offre à ses employés, à ses fournisseurs et à ses autres partenaires commerciaux de multiples canaux pour signaler une conduite illégale ou inappropriée en communiquant avec le gestionnaire concerné d' O-I Canada ou un autre membre de la direction, le service juridique d'O-I, le bureau de l'éthique et de la conformité ou la ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité d'O-I.

O-I exploite sa ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité, une ressource téléphonique et en ligne qui peut être utilisée par les employés du monde entier, y compris les employés d'O-I Canada, ainsi que par les partenaires d'affaires, pour signaler des préoccupations juridiques ou éthiques, notamment des violations présumées des droits de la personne. La ligne d'assistance est disponible en plusieurs langues et peut être jointe à www.oiethics.com, au 1 800 963- 6396 aux États-Unis ou au Canada, ou aux numéros internationaux indiqués sur www.oiethics.com. Les signalements effectués à la ligne d'assistance peuvent être faits de façon anonyme (sous réserve des lois locales). La confidentialité est préservée dans la mesure du possible, conformément à une enquête complète sur les préoccupations soulevées. O-I Canada a une politique stricte de non-représailles en matière de dénonciation interdisant les représailles contre quiconque signale un incident de bonne foi.

L'équipe des achats d'O-I s'est associée à EcoVadis pour améliorer la surveillance du rendement en matière de durabilité des O-I, y compris ceux d'O-I Canada, des fournisseurs directs, et pour faciliter l'évaluation des fournisseurs d'O-I. EcoVadis est une organisation qui fournit des cotes de durabilité de l'entreprise, des renseignements et des outils collaboratifs d'amélioration du rendement pour les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Le projet se déroule en phases, la phase initiale se concentrant sur l'évaluation par EcoVadis de certains fournisseurs de dépenses critiques et stratégiques. O-I utilise EcoVadis pour guider l'évaluation des fournisseurs directs d'O-I par rapport à quatre critères de durabilité : environnement, travail et droits de la personne, éthique et approvisionnement durable. L'évaluation des fournisseurs aidera O-I à surveiller la performance environnementale et sociale de ses fournisseurs et à identifier les fournisseurs à plus haut risque.

O-I avait auparavant effectué un examen de maturité de l'approvisionnement avec EcoVadis pour trouver et définir les occasions d'amélioration de l'O-I en matière d'approvisionnement durable. Sur la base des résultats, O-I a créé une feuille de route pour l'approvisionnement durable, qui a été validée et approuvée par l'équipe mondiale de leadership en approvisionnement d'O-I.

Dans le cadre de la feuille de route de l'approvisionnement durable d'O-I, le processus d'approvisionnement d'O-I considère maintenant le rendement en matière de durabilité des fournisseurs comme l'un des critères de rendement. Le rendement des fournisseurs en matière de durabilité est défini en fonction des principes directeurs pour les fournisseurs, qui seront harmonisés avec les critères de production de rapports d'EcoVadis. Le programme de gestion des relations avec les fournisseurs de O-I est rendu possible par une nouvelle plateforme de la source au paiement qui est mise en œuvre

en phases qui seront étoffées par des données sur le rendement des fournisseurs en matière de durabilité ainsi que par les certifications des fournisseurs liées à la durabilité, à la SSE et aux entreprises appartenant à des minorités ou à des femmes (MWBE).

4. **Le risque de travail forcé ou de travail des enfants et les mesures prises par O-I Canada pour évaluer et gérer ce risque**

O-I Canada considère qu'il existe un risque limité de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de ses activités. Sur le plan géographique, O-I Canada exerce ses activités au Canada, ce qui, selon l'indice mondial de l'esclavage, présente une faible prévalence du travail forcé et du travail des enfants, un faible risque de vulnérabilité au travail forcé et au travail des enfants, et une surveillance gouvernementale relativement solide sur la question. De plus, l'effectif d'O-I Canada est régi par les normes fédérales et provinciales applicables en matière de travail et d'emploi, en plus du Code de conduite d'O-I et des politiques et procédures liées à l'emploi. O-I Les fournisseurs du Canada sont principalement situés aux États-Unis et au Canada.

Les usines exploitées par O-I Canada, ainsi que la quasi-totalité des usines d'O-I dans le monde, sont membres d'une organisation appelée SEDEX, qui recueille des données sur les activités des entités en effectuant des audits d'usines et d'autres outils d'évaluation. O-I Les clients canadiens qui sont membres de SEDEX ont accès à l'information relative à O-I Canada contenue dans la base de données SEDEX.

En se basant sur les conventions et déclarations fondamentales de l'Organisation internationale du travail, O-I a vérifié les risques liés aux droits de la personne qui pourraient être posés dans les activités d'O-I Canada, y compris sa chaîne d'approvisionnement. Les plus récents rapports d'estimation mondiale sur le travail forcé et le travail des enfants ont identifié des pays ou des régions du monde où le risque d'injustices, comme l'esclavage moderne, le travail des enfants ou le travail forcé, est plus élevé. L'exploitation et la facturation en sont à la phase initiale d'utilisation limitée d'un outil de gestion des risques causés par un tiers pour évaluer et surveiller les marchandises et les pays qui ont été identifiés comme présentant un risque élevé.

Si O-I Canada est informée de la présence potentielle ou confirmée de travail forcé ou de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement, O-I Canada enquêtera et prendra les mesures correctives que la direction jugera appropriées.

O-I Canada n'a relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou ses chaînes d'approvisionnement au cours de la période de déclaration et, par conséquent, aucune mesure corrective n'a été prise, y compris celles liées à la correction de la perte de revenus ou de l'impact économique sur les familles les plus vulnérables.

5. Formation offerte aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

O-I offre annuellement une formation en ligne sur la conformité au Code de conduite d'O-I à ses employés salariés à l'échelle mondiale, y compris ceux d'O-I Canada. À la fin de la formation, les employés sont priés de certifier qu'ils se conformeront au Code de conduite d'O-I.

Le personnel de l'Approvisionnement mondial d'O-I a reçu une formation, dispensée par EcoVadis, sur l'approvisionnement durable. La formation sur l'approvisionnement durable a présenté cinq domaines clés en matière de durabilité : le respect des droits de l'homme, les normes du travail, la santé et la sécurité,

l'impact environnemental et l'éthique commerciale. Le personnel d'approvisionnement a, sur une base volontaire, un accès illimité aux ressources de formation EcoVadis, y compris la formation sur le travail forcé et le travail des enfants.

6. Évaluations de l'efficacité

Dans le cadre de l'approche d'O-I pour évaluer l'efficacité de ses processus de conformité, O-I Canada examine les paramètres suivants:

- Faire le suivi de l'achèvement de la formation annuelle en ligne sur le Code de conduite par les employés salariés;
- Les rapports de suivi transmis à la ligne d'assistance internationale en matière d'éthique et de conformité de la Société, et
- Suivi de l'ouverture et de la clôture des enquêtes relatives aux inquiétudes soulevées par l'intermédiaire de la ligne d'assistance d'O-I et d'autres canaux de signalement.

À l'avenir, O-I Canada pourrait envisager des mesures supplémentaires pour évaluer l'efficacité que sa direction pourrait juger appropriées.

Attestation :

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration d'O-I Canada Corp. Conformément à l'article 11(4)(a) de la Loi.

Signature : /s/ Scott W. Gedris

Nom complet : Scott W. Gedris

Titre : Directeur

Date : le 22 mai 2025

J'ai le pouvoir de lier O-I Canada Corp.